

La région Ile de France et les acteurs, les enjeux de l'aménagement des territoires :

Introduction : Etude des documents d'accroche pages 42, 43 :

Le terme « **région** » est **polysémique** et recoupe des territoires à des échelles différentes. « *région maritime, région touristique, région urbaine...* » Certaines ont une identité affirmée à travers l'histoire (*Corse, Bretagne*) d'autres des limites plus floues (*Picardie, Poitou...*)

Depuis les lois de 1982 sur la **décentralisation**, les régions ont cependant une **reconnaissance administrative** qui leur permet de renforcer leurs compétences en France, en particulier dans **l'aménagement des territoires**.

Leur nombre : 27 régions, 22 régions métropolitaines et 5 régions d'outre-mer
(*en intégrant Mayotte*)

Problématiques : Comment la région est-elle devenue un territoire de vie fort et compétitif ? Quels sont les autres acteurs, et les enjeux actuels de l'aménagement ?

I) Etude de cas : la région Ile de France :

A) Les caractéristiques générales : Pages 43/44

L'île de France s'étend sur 2,8% du territoire national soit, 12 072 km² constituant un lieu de vie pour 11,7 millions de personnes. 20 % de la population (*la plus peuplée mais également la troisième plus petite région, donc territoire très densément peuplée.*)

La puissance de la région se traduit par un **PIB/Hab moyen deux fois supérieur à la moyenne de l'union européenne et un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale**.

La région réalise près du tiers du PIB français, emploie le tiers des chercheurs, le tiers des cadres et des étudiants et la tiers des établissements commerciaux.

B) Une région dominée par Paris : Page 44/45 :

L'île de France est constituée par huit départements, formant deux couronnes autour d'un centre, la ville de Paris. **La région francilienne est donc organisée par Paris : ce pôle urbain domine à tous les niveaux, économique, culturel, financier, transports...**

-- **Les espaces agricoles** (*les meilleures terres céréalières de France*) ou forestiers couvrent les 3/4 de la superficie mais ils sont menacés par une **urbanisation croissante**.

-- Le **secteur secondaire** qui a longtemps été le moteur du développement économique est fortement touché par les délocalisations. (ex. PSA à Aulnay...)

-- **Le secteur tertiaire**, les services sont le principal créateur d'emplois et de revenus. **Doc 7**

C) Les projets d'aménagements :

Documents page 46 et 47 : A partir du dossier documentaire, qui gère et aménage le territoire francilien, dans quels secteurs ?

Le **conseil régional doit aménager la région** pour permettre le développement des activités dans tous les secteurs et développer un cadre de vie agréable pour ses habitants.

Le projet **du Grand Paris** doit développer *les transports de banlieue à banlieue* pour désengorger Paris et développer des **territoires de production** (7) dans des domaines variés (*recherche, finance, création, transport*) au sein de pôles économiques régionaux.

Carte des migrations alternantes page 43.

La région parisienne est donc une **région-capitale, organisée à l'échelle française, européenne voire mondiale**.

+ **Réalisation du schéma spatial** de l'organisation francilienne (*méthode et correction*)

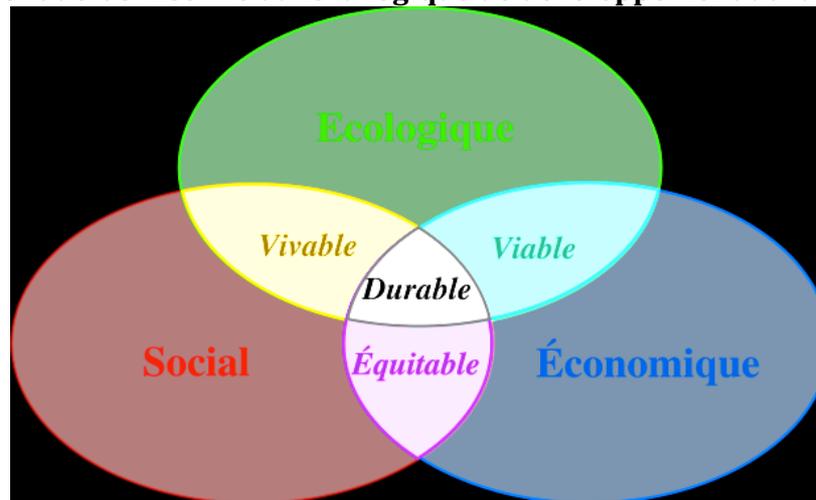
II) Des acteurs multiples à toutes les échelles :

L'étude du « Grand Paris » permet de saisir les multiples acteurs publics qui participent à l'aménagement des territoires.

- Un territoire est une portion d'espace terrestre *approprié* par une société humaine, (donc anthropisé). Ce territoire est transformé, il est forcément aménagé.
- **L'aménagement est donc l'action délibérée conduisant à une modification du territoire et le résultat de cette action.**

Pour le géographe Roger Brunet, « tout territoire est à aménager. »

Tout aménagement doit s'inscrire dans la logique de développement durable, pour rappel



A) Des acteurs publics documents page 23

Réalisation du **schéma de synthèse page 22** :

Depuis 1982 l'Etat ne décide pas seul de l'aménagement du territoire, on passe alors de l'aménagement du territoire à l'aménagement des territoires. Une multitude d'acteurs locaux publics, **les collectivités**, voient le jour.

Les collectivités ouvrent les projets, l'Etat coordonne alors les politiques menées.

-- A l'échelon local, les collectivités peuvent se regrouper pour financer les projets d'aménagement : les communautés de communes, (2409), les pays, (345), les communautés d'agglomération, (181), et les communautés urbaines, (16) sont des acteurs au niveau local. A ceux-ci se rajoutent le conseil départemental et la région.

-- A l'échelle nationale, l'Etat intervient au niveau régional, en finançant les projets par les **CPER : les contrats plan/Etat/Région**. Il s'agit de lancer des appels aux projets dont les objectifs et les budgets sont fixés à l'avance (**sur 7 ans**). Les régions sont donc placées en concurrence pour obtenir ces financements. **Document 1 page 23.**

-- A l'échelle européenne, l'union européenne participe également à l'aménagement des territoires en France en accordant **des aides aux régions en retard de développement** et en finançant de nombreux projets culturels ou écologiques. (**doc 2 page 23**)

B) Des acteurs privés de plus en plus sollicités :

Doc 3 page 23, contre l'ITER, contre un incinérateur de déchets...

■ Les citoyens jouent également un rôle important dans l'aménagement en particulier pour améliorer ou pour défendre leur cadre de vie. **Des associations par exemple peuvent s'opposer à la réalisation d'une infrastructure déclarée d'utilité publique :**

NIMBY: Not in my back Yard. Influence très forte des pratiques nord américaines de mobilisation des citoyens contre l'Etat.

Notre Dame des Landes, exemple de mobilisation nouvelle et active.

■ **Les entreprises sont également des acteurs majeurs :**

La mondialisation tend ainsi **uniformiser l'ensemble des territoires**. Les FTN comme Mac Donald, Total, Carrefour transforment les paysages ce qui touchent également le comportement des populations. Les paysages finissent d'ailleurs par se ressembler (*ex rues et les zones commerciales*).

Les délocalisations qui affectent surtout l'emploi ouvrier provoquent la fermeture d'usines et a un impact considérable sur le tissu économique local et sur l'image des villes concernées.

III) Des enjeux entre compétitivité, cohésion et durabilité :

La mondialisation impose donc aux territoires de s'adapter en permanence face à la concurrence. Il s'agit ainsi d'être plus compétitif par des aménagements pensés pour assurer le **développement économique et social**.

(Voir l'étude menée avec les élèves de L sur l'aménagement de Paris VII dont le but est de renforcer la compétitivité des universités parisiennes par la création d'un nouveau pôle)

La mondialisation valorise ainsi de manière différenciée et sélective les territoires.

Problème : la mondialisation intègre certains espaces et en exclut d'autres d'où quelles logiques prédominent dans l'aménagement ?

■ **faut il renforcer les pôles et profiter de leur atouts ?** (*infrastructures, réseaux de communication, tissus d'entreprises, personnel qualifié...*)

■ **faut-il mener des politiques de cohésions territoriales ?** *rééquilibrer les services entre les territoires, l'emploi...*

Bilan :

L'aménagement en France est **toujours lié à l'Etat**, qui définit les **grandes orientations** avec la **DATAR, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale** (*rebaptisé DATAR depuis 2009, ancienne DIACT*).

L'aménagement des territoires est donc une action collective dans lequel la région devient un maillage essentiel mais qui concerne également d'autres acteurs, d'où les **zones d'aménagement concertés. (ZAC)**.

La priorité est donnée aux acteurs locaux et de plus en plus à la participation citoyenne.